

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°18 Arrêté approuvant le plan d'un terrain urbain

n°18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juillet 1937

Numéro JO
n° 488 du 31/07/1937

Date du numéro
31 juillet 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vu la lettre du 12 février 1936 par laquelle Nadji Mohamed demande à se rendre acquéreur d'un terrain au village indigène de Djibouti

Vu le plan dressé par le Service des travaux publics à la date du 3 mai 1937

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 12 juillet 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — Est homologué le plan d'un terrain urbain de 426 m° 92 sis à proximité de la rue de l'ancien cimetière européen et à l'est et en bordure immédiate de la route d'Ambouli et dont angle nord est. est à 15 mètres environ de la fontaine publique située sur ledit plan Art. 2 — LA présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

pierre alypes